

**Comité préparatoire
de la Conférence
des Parties chargée d'examiner
le Traité sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2005**

16 avril 2002
Français
Original: anglais

Première session
New York, 8-19 avril 2002

**Document de travail présenté par l'Égypte au nom de la Coalition
pour un nouvel ordre du jour (Afrique du Sud, Brésil, Égypte,
Irlande, Mexique, Nouvelle-Zélande et Suède)**

1. Les États membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour sont fermement convaincus que les prescriptions en matière d'établissement de rapports réguliers figurant à l'alinéa 12 du paragraphe 15 de la section intitulée « Article VI, alinéas 8 à 12 du préambule » du Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 font partie intégrante et sont un élément essentiel de l'examen par la Commission préparatoire et la Conférence des progrès réalisés dans l'application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération et des paragraphes 3 et 4 de la décision de 1995 intitulée « Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires ».
2. Il est clair pour la coalition pour un nouvel ordre du jour que les prescriptions en matière d'établissement de rapports qui figurent au paragraphe 12 de la section du Document final consacrée au désarmement nucléaire font partie intégrante du libellé du calendrier indicatif dont nous venons de prendre note.

